



Direction de l'intérieur et de la justice
Münstergasse 2
Case postale
3000 Berne 8

via PolitischeGeschaefte.DIJ@be.ch.

Modification de la loi sur les construction (LC) et du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire

Madame la Conseillère d'Etat, Directrice de l'intérieur et de la justice,
Mesdames, Messieurs.

Nous vous remercions de nous avoir consulté au sujet de l'objet sous référence.

Après examen de ces textes, nous pouvons vous informer que nous adhérons entièrement aux propositions présentées.

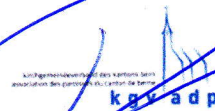
Les procédures sont de plus en plus complexes (subtiles même selon le rapport sous point 2.1) et les paroisses sont, souvent, propriétaires d'immeubles classés, sous protection ou digne d'intérêt. Vous n'ignorez pas que les paroisses sont gérées en grande partie par des miliciens et la simplification des procédures de planification et – surtout – d'octroi du permis de construire est appréciée ; nous osons espérer que de nombreuses communes profiteront de la délégation qui leur est offerte.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Conseillère d'Etat, Directrice de l'intérieur et de la justice, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Malleray, le 18 novembre 2021

**Kirchgemeindeverband des Kantons
Bern
Association des paroisses du canton
de Berne**

Pascal Flotron
membre du comité



www.kirchgemeindeverband-bern.ch
kg-verband-bern@bluewin.ch